

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)

LES
RISQUES
MAJEURS
À ROTS





Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire, Michel BOURGUIGNON



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à **la présence d'un événement (aléa)**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou dû à l'activité humaine ;
- d'autre part à **l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux (nombre de victimes, dégâts matériels, impacts sur l'environnement) dépendent de la vulnérabilité de ces derniers.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **sa faible fréquence** : la population peut être d'autant plus encline à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **sa gravité extrême** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Huit risques naturels principaux sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les mouvements de terrain, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes.

Pour le Calvados, seuls les risques inondations, séismes, mouvements de terrain et tempêtes sont constatés.

Les risques technologiques, d'origine anthropique, sont au nombre de quatre : le risque industriel, le risque de transport de matières dangereuses ou radioactives, le risque de rupture de barrage et le risque nucléaire.

Le département du Calvados est principalement concerné par ces deux premiers risques.

Ressources - sites internet

L'information est la base de la prévention et de la réduction des risques. En plus des différents documents qui sont à leur disposition (notamment le DDRM et le DICRIM), les citoyens peuvent consulter les sites internet suivants pour se renseigner sur les risques majeurs les concernant, et se préparer à y faire face :

Prévisions météorologiques : <https://meteofrance.com>

Vigilance Météo-France : <https://vigilance.meteofrance.fr>

Prévisions des crues : <https://www.vigicrues.gouv.fr>

APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) :
<https://apic.meteofrance.fr>

Site internet de la préfecture : www.calvados.gouv.fr

X : @Prefet14 Facebook : @PrefetduCalvados

Site de référence sur les risques majeurs naturels et technologiques :
<https://www.georisques.gouv.fr/>

Site de prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>

Risques auxquels la commune de ROTS est exposée

	INONDATION	Débordements de cours d'eau, remontées de nappes	✓	
	RISQUE CLIMATIQUE	Vents violents, orages, grand froid, canicule	✓	
	RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES	Par voie routière, par canalisation Explosion, incendie, nuage, toxique, pollution	✓	
	RISQUES FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES	Incendie	✓	
	RISQUE SANITAIRE	Epidémie, pandémie	✓	
	RISQUE RADON	Gaz radiocatif	✓	Faible
	RISQUE SISMIQUE	Tremblement de terre	✓	Faible
	RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN	Cavités, argile	✓	Fort à Secqueville, moyen à Rots et Lasson
	RISQUE ENGIN DE GUERRE	Explosion, intoxication	✓	

RISQUE INONDATION

RISQUE

Les inondations à Rots sont des inondations de type torrentielles, c'est-à-dire liées à une augmentation brutale du débit des eaux, avec des écoulements très rapides et un transport important de matériaux.

Elles peuvent concerner la Mue, la Thue et le Chiromme. Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

CONSIGNES

Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations.

Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage.

Coupez, si possible, les réseaux de gaz d'électricité et de chauffage.

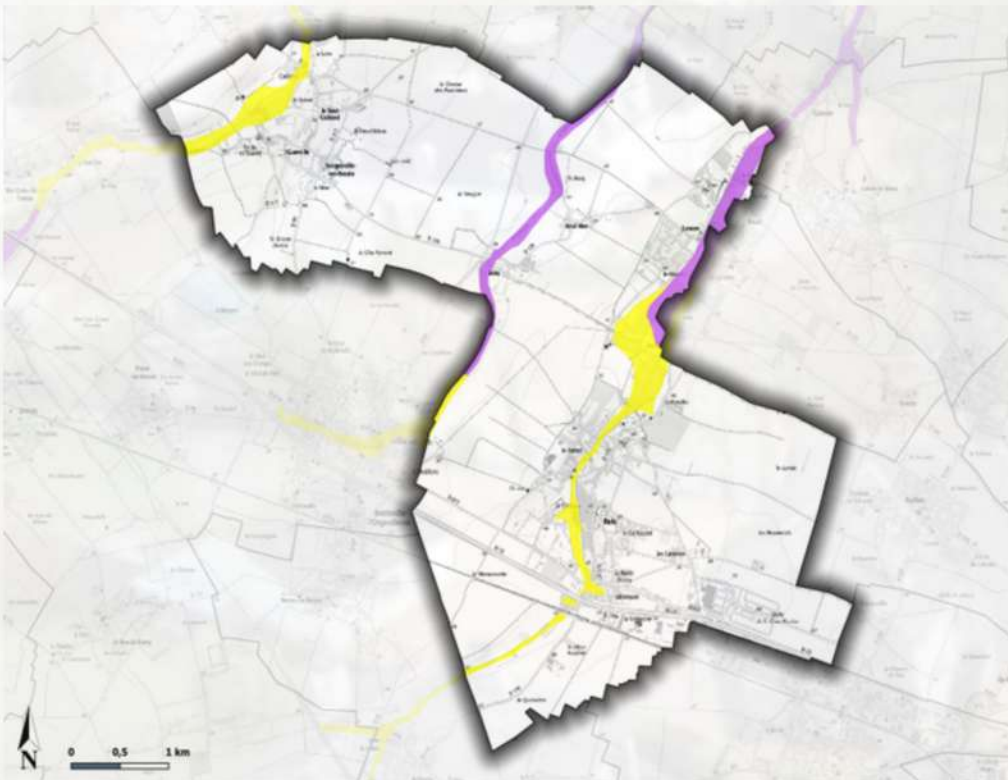
Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts.

Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée. 30 cm suffisent pour emporter une voiture.

A VOUS DE JOUER !

L'entretien régulier du lit et des berges doit être réalisé par les riverains, qui en sont légalement les propriétaires.

Soyez attentif aux informations de vigilance et d'alerte : tenez vous informé sur les cartes de vigilances météo : www.meteofrance.com et des crues : www.vigicrues.gouv.fr



Légende

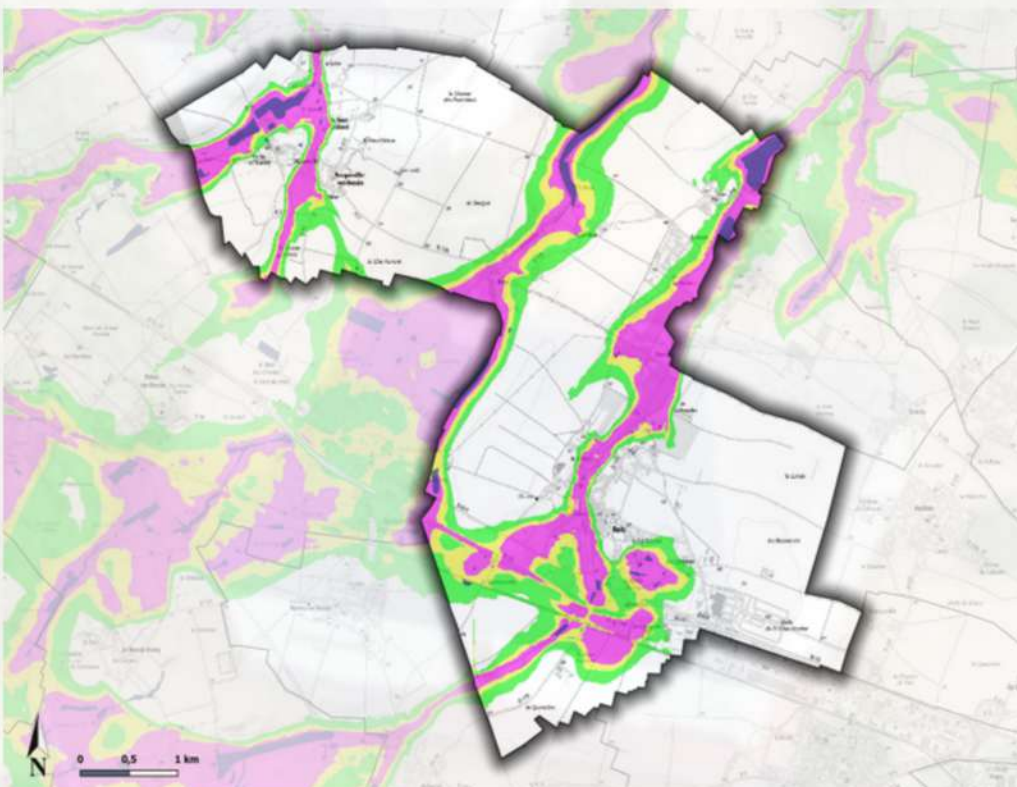
Zones d'aléa inondation

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Lit Mineur
- Plan d'eau
- Secteur indicé
- Zones protégées

DREAL - Atlas des zones inondables (ZI)

- Aléa faible ou indéterminé
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- ZI située derrière un ouvrage de protection

Sources
DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express



Légende

Remontée de nappes

- Risque pour les infrastructures profondes de 2.5 à 5 m
- Risque pour les sous-sols de 1 à 2.5 m
- Risque pour les réseaux et sous-sols de 0 à 1 m
- Débordement constaté de nappes

Sources
DREAL Normandie - BD Carto - SCAN 25 Express

RISQUE CLIMATIQUE

RISQUE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur à pied ou conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

CONSIGNES

Grand froid

Évitez les expositions prolongées au froid.

Évitez les sorties le soir et la nuit.

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches dont une imperméable.

Couvrez-vous la tête et les mains.

Ne prenez pas la voiture en cas de neige ou de verglas.

Informez-vous de l'état des routes.

Attention aux moyens utilisés pour se chauffer, les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement.

Canicule

Fermez volets, rideaux et fenêtres la journée et aérez la nuit.

Mouillez-vous le corps régulièrement (brumisateur, gant, douche, bain).

Buvez beaucoup d'eau environ 1,5 l par jour et mangez normalement.

Vents violents

Limitez vos déplacements, limitez votre vitesse sur la route.

Ne vous promenez pas dans les zones boisées ou près des lignes électriques.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Orage

Abritez-vous.

Tenez-vous éloigné des zones boisées.

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

RISQUE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière (via la RN13 notamment), par voie ferrée et par canalisation (lié au transport de gaz haute pression).

CONSIGNES en cas d'accident

Ne pas fumer et protéger en balisant les lieux du sinistre.

Appeler les pompiers (18), la police (17) ou (112) depuis un portable.

En cas de fuite du produit : ne pas toucher, ne pas être en contact avec le produit
Quitter la zone dans le sens opposé du vent (risque de nuage toxique).

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Après : à la fin de l'alerte (diffusée par la radio), aérer le local où vous vous êtes mis à l'abri.

Mettez vous à l'abri, respectez les consignes et écoutez la Radio France Bleu Normandie 102,6



RISQUE FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES

RISQUE

Les feux d'espaces naturels et cultivés peuvent concerner des broussailles, des cultures sur pied, des chaumes.

Historiquement, le département du Calvados était couramment confronté à ces feux d'espaces naturels ou cultivés d'ampleur limitée, notamment en période estivale. L'été 2019 a connu une recrudescence de feux à forte intensité et au développement très rapide.

CONSIGNES AUX CITOYENS

Un simple mégot jeté par la fenêtre d'une voiture peut être à l'origine d'un départ de feu.

Ne pas faire de feu à proximité d'une zone d'herbes sèches ; il est d'ailleurs rappelé que l'incinération de déchets verts par les particuliers est interdite par règlement sanitaire départemental.

Lors d'un feu en limite de zone pavillonnaire et qui menace de se propager aux haies, débarrasser les cabanons de jardins des matières combustibles

CONSIGNES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Avant la récolte

Prévenir la surchauffe par un entretien approprié.

S'équiper d'extincteurs et d'une tonne à eau à proximité des chantiers de récolte

Pendant

Tenir compte des risques du chantier et intervenir plutôt sous le vent.

Éviter de moissonner aux heures les plus chaudes.

Conserver une hauteur de coupe suffisante pour ne pas générer d'étincelles avec les cailloux.

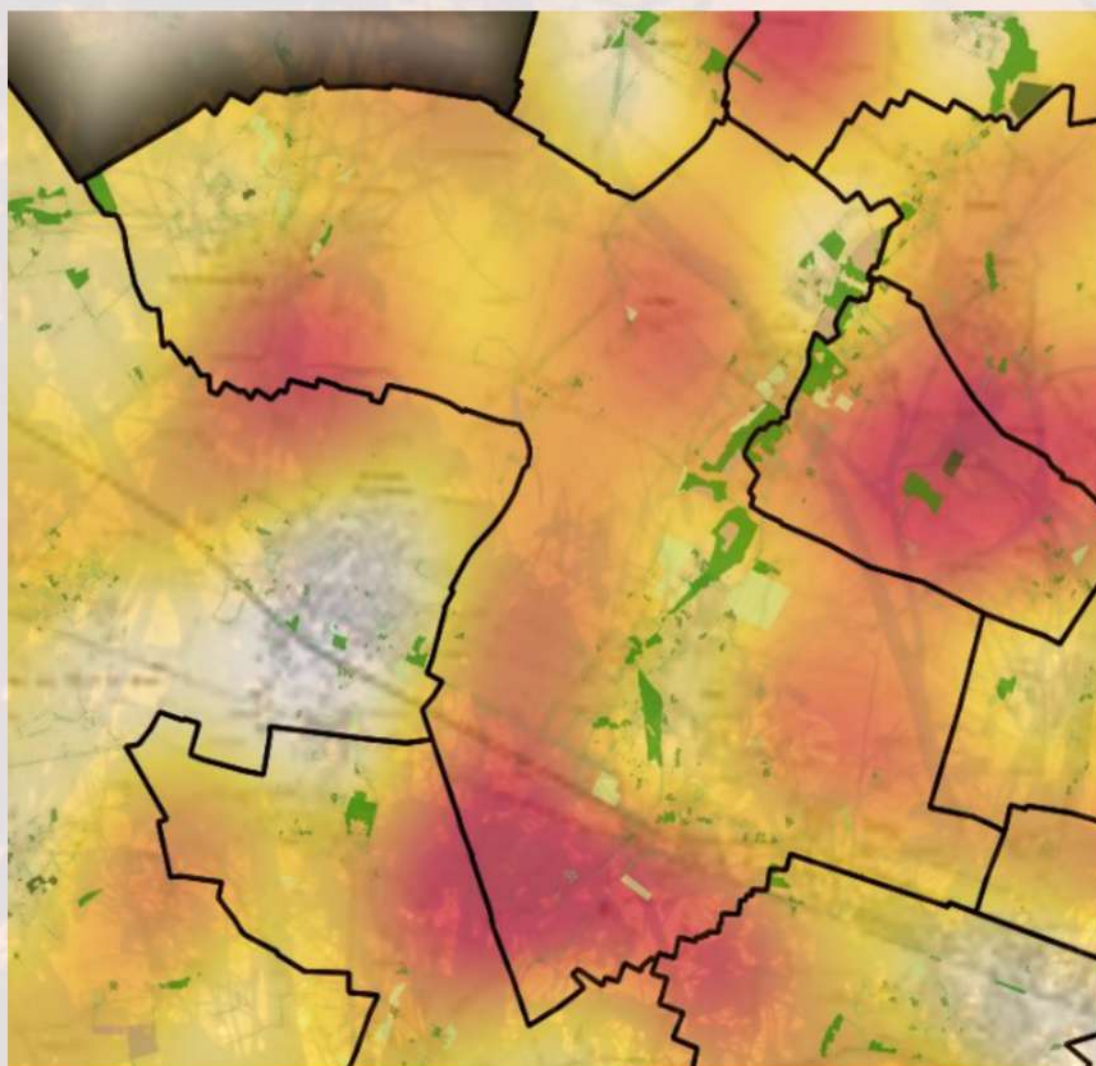
Réaliser des bandes coupe-feu en cas de parcelles de grande superficie.

Déchaumer préventivement auprès des habitations, le long des routes à grande circulation ainsi qu'au bord des zones sensibles.

En cas d'incendie

Avant toute chose, appeler les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112.

Créer des coupe-feux en déchaumant sans se mettre en danger.









Légende

Risque de feu de cultures

Faible  Fort

Végétation

-  Bois
-  Forêt fermée de conifères
-  Forêt fermée de feuillus
-  Forêt ouverte
-  Haie
-  Lande ligneuse
-  Peupleraie
-  Verger
-  Vigne

Sources

BD Carto - BD Topo (Végétation) - SCAN 25 Express

RISQUE SANITAIRE

RISQUE

Une infection qui reste localisée géographiquement et sur une courte période de temps est définie comme une épidémie. C'est le cas par exemple de l'épidémie de grippe saisonnière en France métropolitaine qui apparaît uniquement pendant la période hivernale.

Une infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier est définie comme une pandémie. Cela a récemment été le cas du COVID. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps ou des pandémies qui durent très longtemps.

GESTES BARRIERE



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Eviter de se toucher le visage



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

RISQUE RADON

RISQUE

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

C'est principalement par le sol que le radon transite et se répand dans l'intérieur des bâtiments.

La commune de Rots est classée en zone 1, zone où le potentiel radon est faible.

Pour connaître le niveau de radon chez soi, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune, de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

EN CAS DE RADON

Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs.

Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur.

Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant.

Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement.

RISQUE SISMIQUE

RISQUE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne.

La commune de Rots est située en zone de sismicité faible (zone 2).

CONSIGNES

Pendant

A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou approchez-vous d'une structure porteuse.

Protégez-vous la tête avec les bras.

A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

Si vous êtes en voiture restez-y et garez-vous à distance des bâtiments.

Après

Fermez le gaz et l'électricité.

Rejoignez le lieu de regroupement.

Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.

Si vous êtes en rez-de-chaussée évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

Ne prenez pas l'ascenseur.

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...).

Les phénomènes lents sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement des argiles.

Les phénomènes brutaux sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Deux risques sont recensés sur la commune de Rots : les cavités/marnières ainsi que le retrait et le gonflement des argiles. Pour les risques liés à la présence de sols argileux, l'exposition est forte à Secqueville (notamment dans le secteur église / Touchet) et moyenne à Rots et Lasson (notamment le long de la Mue du nord de Rots au nord de Lasson).

RISQUE ENGIN DE GUERRE

RISQUE

Le risque engin de guerre concerne le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention après la découverte d'anciennes munitions de guerre ou encore lié à un choc lors de travaux.

La commune de Rots est concernée suite aux combats ayant eu lieu après le Débarquement.

Le Centre de Déminage de Caen intervient pour tout enlèvement terrestre dans le Calvados.

CONSIGNES

Ne surtout pas déplacer, ni même toucher.

Repérer et baliser.

S'éloigner sans courir.

Collecter les renseignements.

Aviser les autorités compétentes : Police (17) ou (112) depuis un téléphone portable.

Empêcher quiconque de s'approcher

UN ENGIN DE GUERRE, MEME DETERIORE, PEUT TOUJOURS SE REVELER DANGEREUX

CONSIGNES GENERALES

LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



FR-Alert , Citykomi



Porte-à-porte



Panneaux lumineux
d'information



Site internet www.rots.fr

CONSIGNES GENERALES EN CAS D'ALERTE

- Ecoutez la radio, restez informés.
- Respectez les consignes des autorités.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école.
- Libérez les lignes téléphoniques de secours.
- Ne prenez pas l'ascenseur.

NUMEROS UTILES

- Mairie de Rots 02 31 26 50 54
- Mairie de Lasson 02 31 80 30 07
- Mairie de Secqueville-en-Bessin 02 31 80 77 62

Préfecture 02 31 30 64 00

- SAMU : 15 ou 112 (depuis un portable)
- Police : 17 ou 112 (depuis un portable)
- Pompiers : 18 ou 112 (depuis un portable)
- N° unique d'appel d'urgence (SMS) pour personnes sourdes et malentendantes : 114

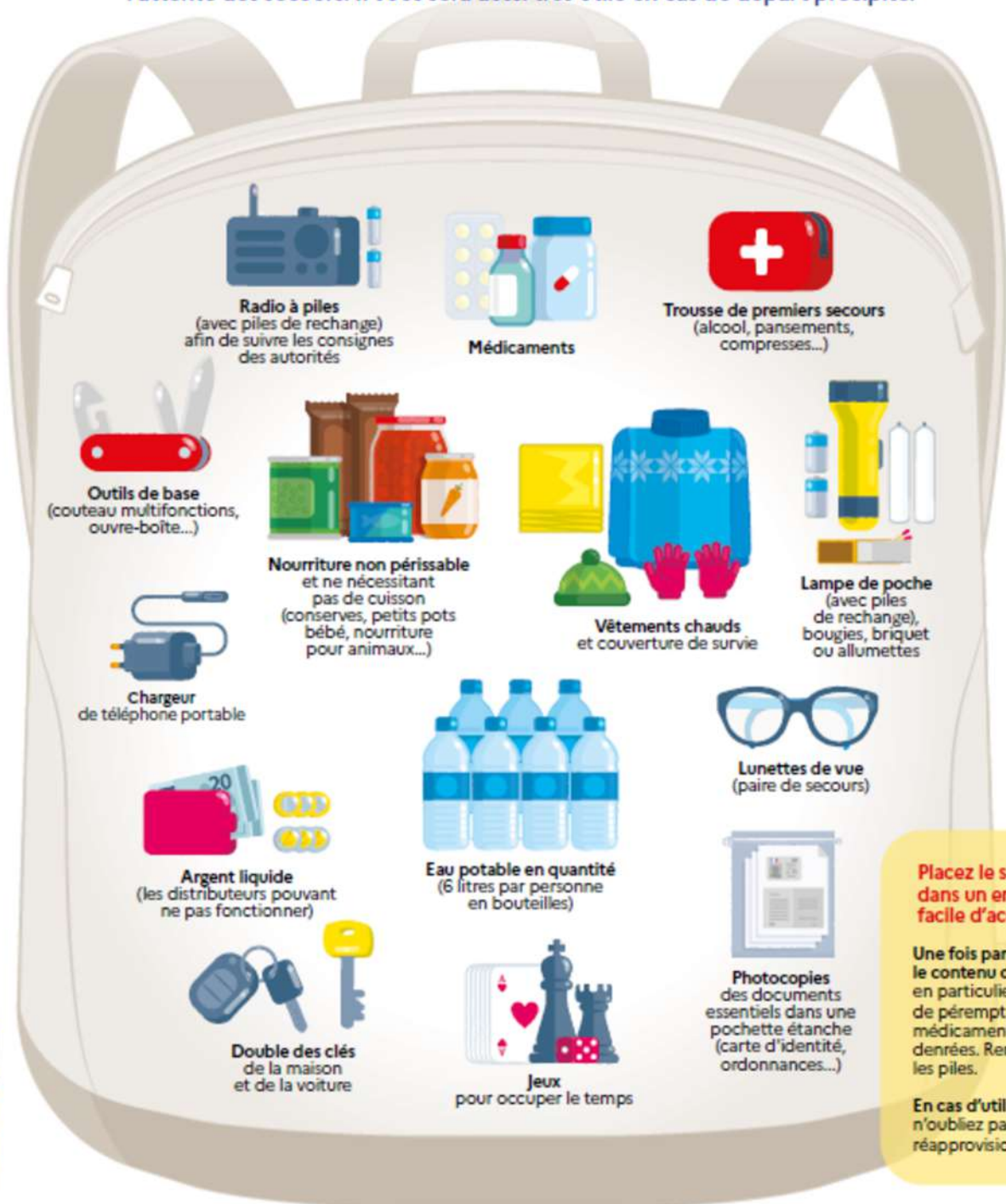
- SOS Médecins 3624
- CHU de Caen 02 31 06 31 06
- Centre antipoison d'Angers (24h/24) 02 41 48 21 21


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !